

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Opération GEMAPI sur le périmètre du contrat de rivières Drac Isérois
Lot 4 : Restauration hydromorphologique et écologique de la Bonne dans la plaine de Valbonnais (38)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr NOIROT Brice - Technicien rivière

RCS / SIRET

2 5 3 | 8 0 5 | 1 0 5 | 0 0 0 1 7

Forme juridique

Etablissement public syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau	- Modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ; - Consolidation ou protection des berges, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieure ou égale à 200 m ; - Travaux de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit mineur ou majeur d'un cours d'eau sur plus de 200 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Il ne s'agit pas d'un projet entraînant une artificialisation du milieu comme stipulé dans la catégorie 10 du R122-2, mais au contraire d'un projet de renaturation de la rivière de la Bonne : restauration hydromorphologique et écologique.

4.2 Objectifs du projet

Depuis la crue de 1928, la Bonne a été aménagée depuis Entraigues et sur toute la plaine de Valbonnais. Pour se prémunir des inondations et de la mobilité du lit de la rivière, des digues ont été construites le long de la Bonne.

Sur le linéaire de projet, la berge rive droite est constituée essentiellement d'une digue en perré maçonné, soit 1 550 m linéaire et la berge rive gauche uniquement sur 335 m en amont du pont des Verneys, ayant permis de développer l'agriculture.

Ces aménagements ont induit :

- une accélération des vitesses d'écoulement et une incision du fond du lit, une forte sollicitation des digues et des protections de berge,
- une dégradation de la qualité des habitats aquatiques et riverains avec une chenalisation et une déconnection de la ripisylve,
- des dépôts sédimentaires sur le secteur de Malras en aval du pont des Verneys (élargissement du lit) qui induit des opérations d'extractions pour prévenir des risques d'inondations.

Ainsi, les objectifs du projet sont de redonner un maximum de mobilité latérale à la rivière tout en conservant les digues en l'état et limitant les risques d'affouillement, diversifier les écoulements, favoriser les milieux pionniers riverains tels l'aulnaie blanche. Ponctuellement, au niveau du pont des Verneys, en rive gauche, des remblais sauvages en lit majeur ont été accumulés durant plusieurs années. Ces derniers devront être déblayés et évacués hors de l'emprise du cours d'eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux concernent 6 secteurs sur le linéaire de 1 550 m entre le pont des Fayettees et le pont des Verneys (nommés B1 à B6).

Les travaux correspondent à :

- Entretien de la végétation des bancs alluviaux afin d'éviter leur fixation,
- Scarification de certains bancs alluviaux afin de permettre une meilleure remobilisation des matériaux par les crues morphogènes,
- Remobilisation latérale de matériaux alluvionnaires par déblais / remblai afin d'induire une surélévation du lit mineur et une diversification des habitats aquatiques, et réduire le phénomène de chenalisation et d'enfoncement du lit,
- Ponctuellement, dégagement de l'arche rive gauche du pont des Verneys.

Un travail d'abattage localisé de certains arbres sera également réalisé, notamment lorsque les sujets se sont développés sur le perré maçonné constituant la digue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet ne change pas la vocation de milieux naturels sur lesquels il est situé.

Après travaux, le fonctionnement de la Bonne reprendra ses droits et retrouvera progressivement un aspect naturel, au gré des événements hydrauliques, avec une reprise et une redistribution des sédiments de déblais déposés dans le lit mineur, et une colonisation progressive des zones remaniées par la végétation et la faune.

Les milieux pionniers actuellement peu représentés sont amenés à se développer sur les secteurs traités (bancs de galets, aulnaie blanche et saulaie arbustive, bras secondaires). Il s'agit d'habitats naturels caractéristiques des cours d'eau en tresse, qui correspond historiquement à ceux de la Bonne sur ce linéaire.

Une dynamique alluviale plus naturelle sera favorisée sur la rive gauche de la rivière sur les emprises du projet, qui ne présentent pas de contraintes particulières, s'agissant de milieux naturels.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Art. R214-1 Code de l'Environnement (Loi sur l'Eau) :

- 3,1,2,0 : Modification du profil en long / en travers du lit mineur d'un cours d'eau >100m = Autorisation
- 3,1,4,0 : Consolidation ou protection de berges (rive droite) >200m = Autorisation
- 3.1.5.0 : Destruction frayères, zones de croissances ou d'alimentation de la faune piscicole >200m² = Autorisation

Art. L414-4 du Code de l'Environnement : Evaluation Natura 2000

NB : La zone de projet se situe intégralement sur le site Natura 2000 FR 8201753 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

	Grandeurs caractéristiques			Valeur(s)
	Surface (m ²)	Linéaire (m)	Extension latérale maximale (m)	
B1 :	540	60	20	
B2 :	3 260	190	25	
B3 :	3 150	165	20	
B4 :	3 705	140	45	
B5 :	985	115	20	
B6 :	2 050	180	25	
Total :	13 690	850	45	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Valbonnais
Département de l'Isère
Entre le pont des Fayettees et le pont
des Verneys

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 05° 55' 29" 73 Lat. 44° 53' 50" 82

Point d'arrivée :

Long. 05° 54' 24" 61 Lat. 44° 53' 26" 03

Communes traversées :

Valbonnais

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 N°3830 « Massif de l'Oisans » ZNIEFF de type 1 N°38300026 « La Bonne sous Valbonnais »
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zones humides régionales issues des inventaires départementaux du réseau « trame verte et bleue » (SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes) Inventaire départemental de l'Isère
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est intégralement située à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 FR 8201753 « Forêts, landes et prairies de fauche des versants du col d'Ornon », au Sud de celui-ci. Géré par le Parc des Ecrins.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se base sur le principe déblais-remblais et est équilibré.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se base sur le principe déblais-remblais et est équilibré.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impacts temporaires en phase travaux : défrichements, dépôt localement de sédiments naturels en rivière, dérangements de la faune, dégradation ponctuelle et localisée de la qualité de l'eau par les MES. Ces impacts seront réduits par l'application des mesures (éviterment des zones sensibles, protection des eaux, organisation et calendrier travaux en fonction de la sensibilité des espèces). Après travaux amélioration de la biodiversité, qui est l'objectif du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Impacts sur la « Ripisylve et Aulnaie blanche de l'Alnion incanae », en parti à faciès dégradé (habitat d'intérêt communautaire prioritaire), dans l'objectif de sa restauration, et correspondant à l'Objectif de conservation prioritaire OC2 du DOCOB : "Maintenir l'Aulnaie blanche et la ripisylve tout en conciliant les enjeux de protection des personnes et de fonctionnalité écologique" - Impact potentiel en phase travaux, localisé, sur le chabot, accessoirement la truite fario (An. 2 Directive Habitats) lors du dépôt des déblais (sédiments naturels) en lit mineur. Mesures adaptées de réduction des risques (emprises réduites, modalités travaux, hors périodes sensibles).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Incidence sur la ZNIEFF, mêmes remarques que pour les 2 points précédents.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de changement de vocation des milieux naturels sur lesquels se situe exclusivement le projet. Ces milieux sont simplement rajeunis et leur fonctionnement amélioré.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Hormis en phase travaux les vibrations locales induites par les engins de chantier.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- Evitement des habitats d'intérêt écologique : cas en particulier de la confluence du ruisseau des buissons sur l'amont de B6
- Conservation des vieux arbres à cavité : Ils sont rares sur la zone d'étude et abritent potentiellement de nombreuses espèces (oiseaux, chauves-souris, insectes)
- Protection des milieux aquatiques en période travaux : risques MES, période travaux (hors novembre-juillet car sensibilité piscicole)
- Protection si besoin du réseau de canaux à écrevisses à pattes blanches : exutoire en rive droite aval B6
- Période de défrichement : hors période mars – septembre sensible
- Gestion & suivi des espèces végétales invasives : Elles sont rares sur la zone d'étude hormis sur B6 (nette présence du solidage). Destruction sur les emprises travaux + suivi après travaux
- Pose de nichoirs : Elle est envisagée afin de palier au déficit généralisé de vieux arbres et arbres à cavités, à destination de l'avifaune et des chiroptères.
- Sensibilisation des riverains : problèmes de remblaiements/terrassement jusque dans le lit mineur de la Bonne en rive gauche (accompagné parfois de clôtures jusqu'au bord de l'eau). Contre-productif par rapport au projet

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il s'agit ici d'un projet de renaturation écologique et de restauration hydromorphologique de la rivière Bonne sur un secteur dégradé et appauvri. Il correspond à l'Objectif de conservation prioritaire OC2 du DOCOB du site Natura 2000 : "Maintenir l'Aulnaie blanche et la ripisylve tout en conciliant les enjeux de protection des personnes et de fonctionnalité écologique", et sa justification a donc déjà été évaluée et entérinée. Les impacts sont évalués notamment sur la base notamment de 2 expertises naturalistes réalisées à l'automne 2019 et au printemps 2020, des données existantes sur le site Natura 2000, de la consultation des principaux acteurs (Parc des Ecrins, monde de la pêche, etc.). Les impacts négatifs potentiels sont limités à la phase travaux. Ils sont estimés très faibles et maîtrisables dans le cadre des mesures. Ainsi, nous estimons que le projet n'a pas lieu d'être soumis à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Les annexes 2, 3, 4, sont incluses dans les documents suivants ci-joint : - Notice explicative phase AVP Ind A (mars 2020) Annexe 2 : p4 Annexe 3 : p30, 31, 45, 46, 48, 49 - Power-point de présentation du projet, cadrage réglementaire, impacts et mesures, des lors de la réunion du 6/07/2020 en présence de la DDT et de l'OFB (intégrant les résultats de la 2ème campagne d'expertise terrain de mai 2020) Annexe 4 : p22, 25, 27, 28, 29

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Grenoble

le, 16/07/2020

Signature

Stéphane FAVRE - H2O Environnement
(service de missions cadres). Etudes
environnementales pour le SYMBHI



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus